

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030235 – AFR 32/008/2003

Action complémentaire sur l'AU 360/02 (AFR 32/024/02 du 13 décembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION AU SECRET

KENYA

Darius Auka (h), lycéen, 16 ans environ
Ibrahim Otaka Nyabere (h), lycéen, 16 ans environ

Londres, le 11 avril 2003

À la suite de leur arrestation, Darius Auka et Ibrahim Otaka Nyabere ont été inculpés par un tribunal d'« *entrave volontaire à l'exercice des fonctions de membres des forces de l'ordre* ». Les deux lycéens ont déclaré qu'ils n'étaient pas coupables et ont bénéficié d'une libération sous caution en attendant d'être jugés. La date de leur procès n'est pas connue.

En réponse à une lettre envoyée par un membre du réseau d'Actions urgentes, Philemon Abong'o, l'ancien chef de la police, a indiqué : « *Nous avons reçu des centaines de lettres dont les auteurs se disaient préoccupés par le sort de ces deux lycéens* ». Dans ce message, le chef de la police ne donnait aucune information sur la santé des deux adolescents.

Darius Auka et Ibrahim Otaka Nyabere avaient été appréhendés par la police le 4 décembre 2002 dans un établissement hospitalier situé dans le district du Trans Mara (nord du Kenya), où on leur administrait des soins pour de graves blessures par balle. On pense que les deux adolescents ont été blessés par des balles perdues tirées par des policiers lors d'une opération de sécurité menée contre des voleurs de bétail.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Darius Auka et d'Ibrahim Otaka Nyabere. Les appels envoyés par les membres du réseau d'Actions urgentes aux autorités kenyanes pour obtenir des informations sur la situation des deux lycéens se sont révélés très efficaces, et Amnesty International continuera à s'intéresser de près au cas de ces deux jeunes gens. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites que vous avez appris avec satisfaction la remise en liberté de Darius Auka et Ibrahim Otaka Nyabere, qui avaient été arrêtés par la police le 4 décembre 2002 alors qu'ils se trouvaient à la clinique d'Akemo Valley, dans le Trans Mara ;

– demandez instamment qu'une enquête impartiale et approfondie soit immédiatement ouverte sur leur évacuation forcée de cet établissement hospitalier, qui aurait pu mettre leur vie en danger, ainsi que sur les coups de feu qui ont été tirés sur eux ;

– exhortez les autorités kenyanes à veiller à ce que les résultats de ces deux enquêtes soient rendus publics et à ce que les responsables présumés au sein des forces de police soient déférés à la justice.

APPELS À :

Chef de la police :

Commissioner Edwin Otiende Nyaseda

Kenya Police Headquarters

PO Box 30083

Nairobi, Kenya

Fax : +254 2 330 495 (veuillez demander la ligne de fax)

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

COPIES À :

Responsable du siège de la police du district de Gucha

The Officer in charge
Gucha Divisional Headquarters
PO Box 246 Ogembo
Southern Kisii Division
Kenya

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles :

Mr Kiraitu Murungi
Minister of Justice and Constitutional Affairs
Harambee Avenue
PO Box 40112
Nairobi, Kenya

Fax : +254 2 315 105

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Kenya dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 MAI 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*